

VILLE DE MARGNY-Lès-Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>31 mars 2022</p>	<p>L'an deux mil vingt et deux, Le 07 avril 2022 à 19 heures 00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Marcel Guérin de la Ville, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard HELLAL, Maire,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>31 mars 2022</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 22</p> <p>VOTANTS : 27</p>	<p><i>ETAIENT PRESENTS :</i> Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU, BENHERRAT, HOUSIEAUX, LAMRHARI, VIERIN, DE PAUW, GILBERT, GUILLAUME-MONNERY Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, JOANNIN, PERON, CABADET, TILLY, LEONARD.</p> <p><i>ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :</i> Madame MAURY (pouvoir à Madame AUDINET) Madame BLANC (pouvoir à Madame CHOISNE) Madame BOURGNEUF (pouvoir à Monsieur CAPRON) Monsieur CRONIER (pouvoir à Monsieur DIAB) Madame LAHDI (pouvoir à Madame GUILLAUME-MONNERY) Monsieur ERNULT (pouvoir à Monsieur TILLY)</p> <p><i>ÉTAIT ABSENT :</i> Monsieur NORTON</p> <p><i>ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION :</i> Monsieur MARIUS LE PRINCE, Directeur Général des Services,</p>
<p>Objet :</p> <p>I) Bis - Compte Administratif Affectation des résultats du compte administratif 2021</p>	<p>Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente séance.</p> <p>A l'unanimité, Madame Nidale LAMRHARI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.</p> <p>Ces formalités remplies...</p>

I. Bis – Compte Administratif
Affectation des résultats du compte administratif 2021

Conformément à l'Article L2121-I4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit procéder à l'élection du Président qui sera chargé des débats de présentation du compte administratif du Maire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de demander à Monsieur Jean-Jacques DEMYTTENAERE de remplir les fonctions de président.

Vu Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.1612-I2 et suivants ;

Considérant que le compte administratif présenté est conforme au compte de gestion de Monsieur le Trésorier ;

Il est proposé à l'assemblée municipale d'adopter le compte administratif de l'exercice 2021 dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

I/ Exécution budgétaire 2021

	Mandats émis	Titres émis	Solde D'exécution 2021 (A)
investissement	3.341.690,63	1.503.749,60	-1.837.941,03
fonctionnement	7.605.487,17	8.620.182,43	1.014.695,26
Total cumulé	10.947.177,80	10.123.932,03	-823.245,77

2/ Résultat CA 2021

	Résultat reporté ville 2020 (B)		Résultat de clôture 2021 (A+B=C)	R A R		DELTA RAR (E)
	déficit	excédent		dépenses	recettes	
investissement		587.358,88	-1.250.582,15	895.841,00	1.168.519,00	+ 272.678,00
fonctionnement		1.656.278,83	2.670.974,09			
Total cumulé		2.243.627,71	1.420.391,94	895.841,00	1.168.519,00	

Compte tenu du déficit de la section d'investissement (C = - 1.250.582,15) et des restes à réaliser (E = + 272.678,00), le besoin de financement pour 2021 est de 977.905,00 € (D).

Conformément à la réglementation en vigueur, il convient donc d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement afin de combler le déficit pour un

montant de 977.905,00 euros. Le résultat de fonctionnement se trouve réduit de ce montant.

Pour l'exercice 2021, il est proposé au Conseil Municipal la reprise des résultats suivants :

	Dépenses	Recettes
Compte 001 Résultat d'Investissement Reporté (C)	1.250.582,15 €	
Compte I068 (investissement) Excédents de fonctionnement capitalisés (D)		977.905,00 €
Compte 002 Résultat de Fonctionnement Reporté (C-D)		1.693.069,09 €

Il est demandé au conseil municipal :

- **de valider** le compte administratif 2021
- **d'affecter** au compte I068 la somme de 977.905,00 €
- **d'affecter** au compte 002 la somme de 1.693.069,09 euros

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Georges DIAB, Adjoint au maire, chargé du Budget, Finances, Ressources Humaines, Services Publics et Santé.

Après en avoir délibéré, sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote, 23 voix pour et 5 abstentions,

APPROUVE le compte administratif 2021

Après en avoir délibéré, sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote, à l'unanimité

AFFECTE au compte I068 la somme de 977.905,00€

AFFECTE au compte 002 la somme de 1.693.069.09€

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS
ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,**

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL